

Informations clés pour l'investisseur



Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ETF shares de Vanguard FTSE 250 UCITS ETF (le « Fonds »),
un compartiment de Vanguard Funds PLC (ISIN: IE00BKX55Q28)

Le Fonds est géré par Vanguard Group (Ireland) Limited (« VGIL »), filiale du groupe de sociétés Vanguard.

Objectifs et politique d'investissement

- Ce Fonds cherche à répliquer la performance de l'Indice FTSE 250 Index (l'« Indice »).
- L'Indice est un indice de référence universellement reconnu des entreprises de moyenne capitalisation du Royaume-Uni.
- Le Fonds vise à :
 1. répliquer l'Indice par le biais d'investissements physiques dans la totalité, ou la quasi-totalité, des actions constitutives de l'Indice, à hauteur pour chacune d'une pondération globalement équivalente à celle de l'Indice.
 2. demeurer pleinement investi et détenir de petites quantités de liquidités sauf situation exceptionnelle du marché, politique ou autre condition similaire conduisant le Fonds à s'écarter temporairement de sa politique d'investissement.
- Le Fonds peut investir dans des instruments financiers dérivés qui peuvent étendre ou diminuer l'exposition à des actifs sous-jacents et résulter dans de plus grandes variations de la valeur liquidative du Fonds. Certains instruments dérivés peuvent accroître le risque de pertes en cas de défaut de paiement de la part d'une contrepartie du Fonds.

- Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.
- Le revenu des parts d'ETF est normalement reversé chaque trimestre.
- Les Actions ETF sont cotées sur une ou plusieurs Bourse(s). Sous réserve de certaines exceptions établies dans le Prospectus, les investisseurs qui ne sont pas des Participants autorisés peuvent uniquement acheter ou vendre des Actions ETF au travers d'une société membre d'une Bourse désignée, à tout moment dès lors que la Bourse en question est ouverte aux échanges.

Les Actions du Fonds peuvent être cédées sur une base journalière (sauf certains jours de fermeture des banques ou jours fériés et sous réserve de certaines restrictions décrites à l'Annexe 1 du Prospectus ou dans le supplément du fonds concerné) par des Participants autorisés sur demande écrite ou par téléphone avant 15h30 (heure irlandaise) le jour de négociation concerné. La liste complète des jours auxquels la vente des Actions du Fonds n'est pas possible est disponible sur <https://global.vanguard.com/content/documents/calendar.pdf>.

Pour de plus amples informations sur les objectifs et la politique d'investissement du Fonds, ainsi que sur la relation limitée avec le fournisseur d'indices, veuillez-vous reporter aux Annexes 1 et 6 du prospectus de Vanguard Funds plc (le « Prospectus ») ou au supplément du fonds concerné sur notre site Internet à l'adresse suivante : <https://global.vanguard.com>.

Profil de risque et de rendement



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Cet indicateur est basé sur les données historiques et peut ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.
- La catégorie de risque indiquée n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne correspond pas à une absence de risque.
- Le Fonds est noté 6 compte tenu de la nature de ses investissements qui comportent les risques énumérés ci-dessous. Ces facteurs peuvent avoir des répercussions sur la valeur des investissements du Fonds, voire l'exposer à des pertes.
 - La valeur des actions et titres de capital associés peut être impactée par les fluctuations quotidiennes des marchés d'actions. D'autres facteurs peuvent exercer une influence, comme l'actualité politique ou économique, les résultats des sociétés et des événements importants dans l'univers des entreprises.
 - Le risque d'investissement est concentré sur des secteurs, des pays, des devises ou des entreprises spécifiques. Il est donc plus exposé aux événements économiques, de marché, politiques ou réglementaires qui leur sont associés.

L'indicateur de risque et de rendement ne tient pas compte des risques d'investissement suivants dans le Fonds :

- Risque de contrepartie. L'insolvabilité de toute organisation fournissant des services tels que la conservation des actifs, ou agissant à titre de contrepartie d'instruments dérivés ou autres, peut exposer le Fonds à des pertes financières.
- Risque de liquidité. Une liquidité réduite signifie que le nombre d'acquéreurs ou de vendeurs est insuffisant pour permettre au Fonds de céder ou d'acquérir aisément des placements.
- Risque indiciel. Le Fonds n'est pas destiné à répliquer parfaitement la performance de l'Indice à tout moment. Toutefois, il est attendu que le Fonds fournisse des résultats d'investissement correspondant généralement, avant imputation des frais, à la performance en termes de prix et de rendement de son Indice.

Pour obtenir plus d'informations sur les risques, veuillez vous reporter à la section « Facteurs de Risque » du prospectus sur notre site Internet sur <https://global.vanguard.com>.

Frais

Les frais dont vous vous acquittez permettent de payer les coûts de fonctionnement du Fonds, y compris les frais de publicité et de distribution. Ces frais réduisent le potentiel de rendement de votre placement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Aucune
Frais de sortie	Aucune
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0.10%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

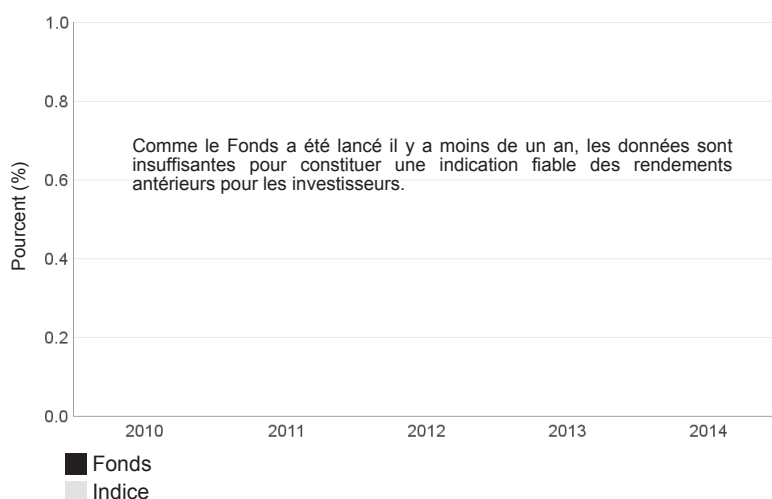
Les investisseurs ne bénéficiant pas du statut de PA peuvent être tenus de payer des frais à un courtier lorsqu'ils achètent ou vendent des parts sur des marchés boursiers. Vous pouvez obtenir des informations concernant le montant de ces frais, qui ne sont ni exigés du Fonds ni dus à celui-ci, directement de votre courtier.

Les PA qui ne passent pas par un intermédiaire doivent s'acquitter de coûts de transaction. Une commission maximale de 2 % sera payée au Fonds pour la création ou le rachat en espèces, et toutes les opérations comporteront des coûts de transaction. Les investisseurs qui ne sont pas PA n'auront pas à s'acquitter de ces coûts ou de ces commissions.

Comme le Fonds a été lancé il y a moins de un an, les données sont insuffisantes pour constituer une indication fiable des rendements antérieurs pour les investisseurs.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez consulter les sections intitulées « Achat d'actions », « Rachat d'actions », « Frais et commissions » ainsi que l'annexe 1 du prospectus sur notre site Internet <https://global.vanguard.com>.

Performances passées



- Les parts du Fonds ont été émises pour la première fois en 2014.

Informations pratiques

- Le dépositaire du Fonds est la société Brown Brothers Harriman Trustee Services (Ireland) Limited.
- Vous pouvez obtenir gratuitement des exemplaires du Prospectus ainsi que, s'ils sont disponibles, le dernier rapport semestriel et annuel, des copies des comptes de Vanguard Funds plc (« VF »), ainsi que les derniers cours des actions publiés et d'autres informations sur le Fonds auprès de Vanguard Funds plc c/o Brown Brothers Harriman Fund Administration Services (Ireland) Limited, Styne House, Upper Hatch Street, Dublin 2, Irlande (tél. 353-1-241-7105) ou sur notre site Web <https://global.vanguard.com>; Vous trouverez des informations sur la politique d'information relative au portefeuille du Fonds et la publication de la iNAV sur <https://www.vanguard.co.uk/documents/portal/legal/portfolio-holding-disclosure-policy.pdf>. Ces documents ne sont disponibles qu'en anglais.
- VF est un fonds à compartiments multiples avec séparation des passifs entre les compartiments. Cela signifie qu'en vertu de la loi irlandaise, les actifs du Fonds sont conservés séparément de ceux des autres compartiments de VF et que votre investissement dans le Fonds ne sera pas affecté en cas d'actions engagées à l'encontre de tout autre compartiment de VF.
- Les parts d'ETF de ce Fonds ne peuvent être échangées contre des parts d'ETF d'autres compartiments de VF ni converties en une autre catégorie d'actif du même fonds si d'autres catégories sont disponibles.
- La fiscalité irlandaise peut avoir un impact sur situation fiscale personnelle. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller fiscal.
- VGIL peut uniquement être tenu responsable sur la base de toute déclaration figurant aux présentes qui soit trompeuse, inexacte ou contraire par rapport aux parties correspondantes du Prospectus de l'OPCVM.

Le Fonds est autorisé en Irlande et réglementé par la Banque centrale irlandaise (la « Banque centrale »). VGIL est autorisé en Irlande et réglementé par la Banque centrale.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 17/02/2015.